

228^e séance

CONDAMNATION DE LA DÉRIVE ILLIBÉRALE ET AUTORITAIRE DU GOUVERNEMENT GÉORGIEN ET SOUTIEN AU DESTIN EUROPÉEN DE LA GÉORGIE

Proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie

Texte adopté par la commission – n° 2251

Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 88-4 de la Constitution,
- ③ Vu l'article 151-5 du Règlement de l'Assemblée nationale,
- ④ Vu les conclusions du Conseil européen des 14 et 15 décembre 2023,
- ⑤ Vu la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950,
- ⑥ Vu la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,
- ⑦ Vu l'accord d'association entre l'Union européenne et la Géorgie signé le 27 juin 2014,
- ⑧ Vu la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil du 17 juin 2022 intitulée « Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Géorgie à l'Union européenne » (COM [2022] 405 final),
- ⑨ Vu les conclusions du Conseil européen des 23 et 24 juin 2022 sur les demandes d'adhésion de l'Ukraine, de la République de Moldavie et de la Géorgie,
- ⑩ Vu les conclusions du Conseil européen des 27 juin 2024, 17 octobre 2024 et 19 décembre 2024,
- ⑪ Vu les conclusions du Conseil des affaires générales du 17 décembre 2024 sur l'élargissement,
- ⑫ Vu les résolutions du Parlement européen du 9 juin 2022 (2022/2702 (RSP)), du 14 décembre 2022 (2021/2236(INI)), du 28 novembre 2024 (2024/2933 (RSP)), du 13 février 2025 (2025/2522(RSP)) et du 9 juillet 2025 (2025/2024(INI)),
- ⑬ Vu la résolution 2624 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 2 octobre 2025,
- ⑭ Vu le rapport 2025 de la Commission européenne sur l'élargissement à la Géorgie, publié le 4 novembre 2025,
- ⑮ Vu la déclaration sur la Géorgie du 5 octobre 2025 de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et de la Commissaire à l'élargissement dénonçant la répression entourant les élections locales, l'absence d'observation internationale, les détentions arbitraires, les lois répressives visant la société civile et les pressions sur les médias indépendants et appelant à la libération des personnes arbitrairement détenues ainsi qu'au respect des libertés d'expression et de réunion,
- ⑯ Considérant que la Géorgie a obtenu le statut de pays candidat à l'Union européenne en décembre 2023 et que, selon les enquêtes d'opinion disponibles, une large majorité de la population soutient l'adhésion à l'Union européenne;
- ⑰ Considérant que les élections législatives du 26 octobre 2024, selon le rapport final de la mission d'observation électorale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ont été marquées par une campagne fortement polarisée, l'usage abusif de ressources administratives, une couverture médiatique partielle, des pressions sur les électeurs ainsi qu'un manque de confiance dans les institutions électorales et un cadre juridique sujet à des interprétations divergentes;
- ⑱ Considérant la déclaration conjointe du 11 juillet 2025 des ministres des affaires étrangères de vingt États européens, dont la France, ainsi que du Haut Représentant de l'Union européenne exprimant leur profonde préoccupation face à la dégradation de la situation démocratique en Géorgie, condamnant les arrestations politiques récentes et appelant les autorités géorgiennes à revenir sur leur législation répressive;

- 19 Considérant la déclaration de la France du 7 août 2025 réaffirmant son plein attachement à la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues ;
- 20 Considérant la décision des autorités géorgiennes de geler les comptes bancaires de plusieurs organisations de la société civile, dénoncée le 29 août 2025 par l'Union européenne comme une nouvelle atteinte grave aux droits fondamentaux et un instrument de répression politique ;
- 21 Considérant que le Parlement européen ne reconnaît pas la légitimité des autorités issues du scrutin du 26 octobre 2024 et a appelé à l'organisation de nouvelles élections sous supervision internationale ;
- 22 Considérant que la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de réunion pacifique sont des droits fondamentaux consacrés par la Constitution de la Géorgie ;
- 23 Considérant que l'accord d'association entre l'Union européenne et la Géorgie stipule, en son article 2, que le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales constitue un élément essentiel de l'accord, et qu'il engage la Géorgie, en application notamment des articles 4 et 13, à renforcer l'État de droit, à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et à assurer un accès effectif à la justice et à un procès équitable ;
- 24 Considérant que de nombreux textes législatifs adoptés depuis fin 2024 ont restreint gravement les libertés fondamentales et renforcé les mesures répressives, comme l'a relevé la Commission européenne dans son rapport susvisé sur l'élargissement à la Géorgie qui constate un recul substantiel en matière d'État de droit, de fonctionnement démocratique et de respect des droits fondamentaux et juge que la Géorgie ne répond plus aux critères politiques ouvrant la voie à l'adhésion, allant même jusqu'à qualifier la Géorgie de « pays candidat uniquement de nom » ;
- 25 Considérant que, dans sa résolution 2624 susvisée, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe constate un recul démocratique rapide et profond en Géorgie, marqué par la répression de la société civile, les poursuites politiques visant l'opposition et les pressions sur les médias indépendants, et estime que l'existence même de la démocratie en Géorgie est désormais remise en question ;
- 26 Considérant que, dans son avis d'octobre 2025 sur la loi relative à l'enregistrement des agents étrangers, les modifications apportées à la loi sur les subventions et autres lois concernant « l'influence étrangère », la commission de Venise recommande l'abrogation de ces dispositions afin de garantir la protection de l'État de droit, de l'espace civique et des libertés fondamentales ;
- 27 Considérant que le rôle central de Bidzina Ivanishvili dans l'évolution politique du pays est dénoncé par les institutions européennes comme contraire aux principes de séparation des pouvoirs ;
- 28 Considérant que la société civile géorgienne, notamment les jeunes et les universitaires, continue de se mobiliser massivement pour la défense des valeurs démocratiques européennes ;
- 29 Considérant l'attribution du prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, plus haute distinction accordée par l'Union européenne au titre des actions en faveur des droits de l'homme, à Mzia Amaglobeli, journaliste géorgienne devenue un symbole de la liberté d'expression face à la dérive autoritaire du pouvoir géorgien ;
- 30 1. Affirme son attachement au respect des principes consacrés par la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 et par l'article 2 du traité sur l'Union européenne, notamment la démocratie, l'État de droit, l'indépendance de la justice, la séparation des pouvoirs, la liberté d'expression et de la presse, la liberté d'association et les garanties procédurales fondamentales ;
- 31 2. Exprime sa pleine solidarité avec le peuple géorgien mobilisé pour son avenir démocratique et européen ;
- 32 3. Salue la déclaration conjointe du 11 juillet 2025 des ministres des affaires étrangères de vingt États européens, dont la France, et du Haut Représentant de l'Union européenne dénonçant la dérive autoritaire à l'œuvre en Géorgie ;
- 33 4. Condamne la dérive autoritaire du gouvernement géorgien, les atteintes aux droits fondamentaux, les restrictions à la liberté d'expression et de manifestation et l'usage disproportionné de la force contre les manifestants pacifiques ;
- 34 5. Exprime sa grande inquiétude au vu des révélations publiées le 1^{er} décembre 2025 par la *British Broadcasting Corporation*, faisant état de l'usage présumé par les forces de l'ordre géorgiennes de cyanure de bromobenzyle, substance prohibée par le droit international, contre des manifestants pacifiques à l'automne 2024, révélations ayant sérieusement alerté la communauté internationale, dont la gravité est confortée par une étude, publiée dans la revue scientifique internationale *Toxicology Reports*, relayant des constats médicaux accréditant les faits évoqués ;
- 35 6. Appuie les demandes d'enquête internationale indépendante adressées, comme précisé le 8 décembre 2025 par l'ancienne présidente Salomé Zourabichvili, par un collectif de médecins géorgiens à de grandes organisations internationales compétentes en matière de droits de l'Homme et d'armes chimiques, notamment au Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ;
- 36 7. Appelle les institutions européennes à maintenir l'interruption de fait du processus d'adhésion de la Géorgie à l'Union européenne tant que le respect des critères politiques, en particulier la tenue d'élections législatives libres, équitables et conformes aux standards internationaux, n'est pas effectif ;

- 37) 8. Invite le Gouvernement de la République française à soutenir activement les acteurs démocratiques en Géorgie, notamment les organisations non gouvernementales, les médias indépendants et les institutions universitaires ;
- 38) 9. Invite le Gouvernement de la République française à dénoncer publiquement les ingérences extérieures, en particulier les influences exercées par le régime russe sur les institutions politiques géorgiennes et sur l'oligarque Bidzina Ivanishvili ;
- 39) 10. Demande au Gouvernement de la République française de soutenir, en coordination avec ses partenaires européens, l'adoption de sanctions individuelles ciblées contre les personnes mentionnées dans la résolution du Parlement européen susvisée, notamment Bidzina Ivanishvili et ses proches collaborateurs, conformément à l'appel formulé par le Parlement européen et dans le sillage des sanctions déjà imposées par les États-Unis ;
- 40) 11. Appelle le Gouvernement de la République française à exiger la libération immédiate de l'ensemble des prisonniers politiques, notamment les dirigeants de l'opposition et les jeunes manifestants pacifiques condamnés pour leur engagement démocratique ;
- 41) 12. Demande au Gouvernement de la République française d'examiner les conditions dans lesquelles Bidzina Ivanishvili a été décoré de la Légion d'honneur et d'envisager le retrait de cette distinction, au regard de ses agissements contraires aux valeurs portées par la République ;
- 42) 13. Appelle les institutions de l'Union européenne et les États membres à faire preuve d'une vigilance accrue sur le respect des droits fondamentaux en Géorgie et à examiner, dans un esprit de cohérence, les suites à donner aux atteintes constatées, y compris par la mobilisation d'instruments restrictifs ciblés, si les violations persistent ;
- 43) 14. Souhaite que la coordination entre tous les États membres au sein du Conseil de l'Union européenne permette d'exprimer une position commune fondée sur la défense des valeurs démocratiques, la libération immédiate des détenus politiques et la préservation des conditions d'un dialogue national inclusif ;
- 44) 15. Invite l'Union européenne à rappeler fermement aux autorités géorgiennes leur obligation de garantir pleinement le respect des droits fondamentaux de tous les ressortissants de l'Union européenne présents sur leur territoire, notamment la liberté d'expression et de la presse, la sûreté des personnes et la liberté de circulation, dans le respect des engagements internationaux de la Géorgie ;
- 45) 16. Invite l'Union européenne à adapter ses mécanismes d'assistance en faveur de la société civile géorgienne, afin d'en garantir l'efficacité et la pérennité dans un contexte institutionnel dégradé, sans renoncer à l'objectif d'un ancrage européen de la Géorgie ;
- 46) 17. Invite l'Union européenne et ses États membres, y compris la France, à réorienter leur coopération avec la Géorgie au bénéfice direct de la société civile, en garantissant que l'assistance européenne contribue concrètement à la résilience démocratique du pays ;
- 47) 18. Réaffirme que l'avenir européen de la Géorgie ne saurait être compromis par les dérives de son gouvernement actuel et appelle à maintenir ouverte la perspective d'adhésion pour autant que les conditions politiques soient réunies et que cessent les atteintes à l'État de droit et aux droits fondamentaux perpétrés par le gouvernement actuel.
- Amendement n° 5** présenté par M. Chenu, M. Guiniot, M. Bigot, M. Bovet, M. Buisson, M. de Fleurian, Mme Robert-Dehault, M. Rambaud, M. Meizonnet, M. Dragon, M. Pfeffer, Mme Hamelet et Mme Ménaché.
- Supprimer cet article.
- Amendement n° 17** présenté par Mme Le Grip.
- À la fin de l'alinéa 12, substituer aux mots :
- « et du 9 juillet 2025 (2025/2024(INI)) »
- les mots :
- « , du 9 juillet 2025 (2025/2024(INI)) et du 12 mars 2026 (2026/2643(RSP)), ».
- Amendement n° 18** présenté par Mme Le Grip.
- Après l'alinéa 26, insérer l'alinéa suivant :
- « Considérant la déclaration conjointe du 10 mars 2026 des ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de la France et de la Pologne regrettant l'adoption en Géorgie, le 4 mars 2026, de nouvelles dispositions législatives relatives aux financements étrangers et aux activités politiques, et dénonçant une intensification des mesures de contrôle étatique sur la société civile et une atteinte grave à l'État de droit ; »
- Amendement n° 19** présenté par Mme Le Grip.
- Après l'alinéa 26, insérer l'alinéa suivant :
- « Considérant la décision de la Commission européenne du 6 mars 2026 de suspendre temporairement l'exemption de visa pour les titulaires géorgiens d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service ou d'un passeport officiel, en raison de violations délibérées et persistantes des engagements pris par la Géorgie en matière de démocratie et de droits fondamentaux ; »
- Amendement n° 20** présenté par Mme Le Grip.
- Après l'alinéa 26, insérer l'alinéa suivant :
- « Considérant que le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne, lors de sa réunion du 21 avril 2026, a constaté l'absence de progrès dans la situation démocratique en Géorgie et a adressé un message explicite aux autorités géorgiennes quant à la nécessité de modifier leur ligne de conduite face au recul de l'État de droit et des droits fondamentaux ; »
- Amendement n° 6** présenté par M. Pribetich, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, Mme Bregman, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Proença,

Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« Déplorant que la Géorgie se positionne progressivement comme une plateforme de contournement des sanctions internationales contre la Russie ; »

Amendement n° 8 présenté par M. Grenon.

Après l'alinéa 33, insérer l'alinéa suivant :

« 4 *bis*. Rappelle que, conformément au principe de souveraineté des États et au droit international, la France ne saurait s'ingérer dans les processus politiques internes d'un État tiers, y compris en soutenant directement des acteurs politiques ou associatifs ; ».

Amendement n° 13 présenté par M. Grenon.

Après l'alinéa 33, insérer l'alinéa suivant :

« 4 *bis*. Souligne que l'appréciation de la légitimité des institutions politiques d'un État tiers ne saurait relever d'une autorité extérieure et doit être laissée au peuple géorgien dans le respect de ses institutions ; ».

Amendement n° 23 présenté par Mme Le Grip, rapporteure au nom de la commission des affaires étrangères.

À l'alinéa 36, après le mot :

« particulier »,
insérer les mots :

« le respect du pluralisme politique et des droits fondamentaux tels que les droits d'expression, de libre association et de manifestation et ».

Amendement n° 11 présenté par M. Grenon.

Après l'alinéa 36, insérer l'alinéa suivant :

« 7 *bis*. Estime que toute perspective d'adhésion de la Géorgie doit être appréciée à l'aune des intérêts fondamentaux de la France et du fonctionnement institutionnel de l'Union européenne ; »

Amendement n° 9 présenté par M. Grenon.

Rédiger ainsi l'alinéa 37

« 8. Invite le Gouvernement de la République française à privilégier une action diplomatique fondée sur le dialogue interétatique et le respect des institutions géorgiennes ; »

Amendement n° 12 présenté par M. Grenon.

Après l'alinéa 38, insérer l'alinéa suivant :

« 9 *bis*. Invite le Gouvernement à adopter une approche équilibrée, notamment dans ses prises de position publiques, refusant toute instrumentalisation géopolitique de la situation géorgienne, quelle qu'en soit l'origine ; »

Amendement n° 22 présenté par Mme Le Grip, rapporteure au nom de la commission des affaires étrangères.

Après l'alinéa 38, insérer l'alinéa suivant :

« 9. *bis* Invite le Gouvernement de la République française à continuer de soutenir fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues ».

Amendement n° 10 présenté par M. Grenon.

À l'alinéa 39, substituer aux mots :

« soutenir, en coordination avec ses partenaires européens, l'adoption de sanctions individuelles ciblées »

les mots :

« évaluer avec prudence toute mesure restrictive envisagée en coordination avec ses partenaires européens »

Amendement n° 16 présenté par M. Grenon.

Après l'alinéa 39, insérer l'alinéa suivant :

« 10 *bis*. Demande que toute mesure restrictive envisagée fasse l'objet d'une évaluation préalable de ses conséquences sur les intérêts fondamentaux de la France et sur le respect du principe de non-ingérence ; »

Amendement n° 14 rectifié présenté par M. Grenon.

À la fin de l'alinéa 40, substituer aux mots :

« exiger la libération immédiate de l'ensemble des prisonniers politiques, notamment les dirigeants de l'opposition et les jeunes manifestants pacifiques condamnés pour leur engagement démocratique »

les mots :

« veiller au respect des garanties procédurales et des droits de la défense dans le cadre des procédures judiciaires en cours ».

Amendement n° 21 présenté par Mme Le Grip, rapporteure au nom de la commission des affaires étrangères.

À la fin de l'alinéa 43, substituer aux mots :

« et la préservation des conditions d'un dialogue national inclusif »

les mots :

« ainsi que la défense de nos intérêts communs dans le Caucase du Sud ».

Amendement n° 7 présenté par M. Pribetich, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, Mme Bregman, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautéy, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'alinéa 46, insérer l'alinéa suivant :

« 17 *bis*. Invite l'Union européenne à intégrer dans son prochain paquet de sanctions des mesures visant à lutter contre le contournement, à travers la Géorgie, des sanctions internationales contre la Russie ; »

Amendement n° 3 présenté par M. Chenu, M. Guiniot, M. Bigot, M. Bovet, M. Buisson, M. de Fleurian, Mme Robert-Dehault, M. Rambaud, M. Meizonnet, M. Pfeffer, M. Dragon, Mme Hamelet et Mme Ménaché.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 19. Invite le Gouvernement de la République française à s'opposer à toute nouvelle adhésion à l'Union européenne. »

Amendement n° 4 présenté par M. Chenu, M. Guiniot, M. Bigot, M. Bovet, M. Buisson, M. de Fleurian, Mme Robert-Dehault, M. Rambaud, M. Meizonnet, M. Dragon, M. Pfeffer, Mme Hamelet et Mme Ménaché.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 19. Invite le Gouvernement de la République française à défendre le maintien de la règle de l'unanimité en matière de politique étrangère et de sécurité commune. »

Amendement n° 15 présenté par M. Grenon.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 19. Invite le Gouvernement, dans le cadre de sa politique à l'égard de la Géorgie, à conduire son action extérieure en veillant prioritairement à la défense des intérêts fondamentaux de la France, dans le respect de son indépendance diplomatique. »

Annexes

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 mai 2026, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, améliorant la protection des personnes ciblées par les réseaux de criminalité organisée.

Cette proposition de loi, n° 2770, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 mai 2026, de M. Alexandre Sabatou et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution européenne portant avis motivé sur la conformité au principe de subsidiarité de la proposition législative de la Commission européenne relative au cadre juridique du 28^{ème} régime pour les entreprises, déposée en application de l'article 151-5 du règlement.

Cette proposition de résolution européenne, n° 2771, est renvoyée à la commission des affaires européennes, en application de l'article 151-5 du règlement.

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 6513

sur l'amendement n° 5 de M. Chenu de suppression de l'article unique de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie.

Nombre de votants :	83
Nombre de suffrages exprimés :	83
Majorité absolue :	42
Pour l'adoption :	18
Contre :	65

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 15

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Emmanuel Fouquart, M. Christian Girard, M. Antoine Golliot, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Édouard Jordan, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil et M. Matthias Renault.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 32

M. Piere-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Pauline Cestrières, Mme Nathalie Coggia, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Sébastien Huyghe, Mme Catherine Ibled, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafti, Mme Constance Le Grip, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, M. Bastien Marchive, Mme Graziella Melchior, Mme Laure Miller, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 7

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Bérenger Cernon, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nosbé et M. René Pilato.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 10

Mme Marie-José Allemand, M. Mickaël Bouloux, Mme Colette Capdevielle, M. Denis Fégné, Mme Florence Herouin-Léautey, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Claudia Rouaux et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 4

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Cendrine Chazé, M. Lionel Duparay et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 5

M. Emmanuel Duplessy, M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave, Mme Julie Ozenne et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 4

Mme Géraldine Bannier, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs et Mme Carole Guillerm.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Véronique Ludmann et Mme Charlotte Parmentier-Lecocq.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 1

Mme Émeline K/Bidi.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 2

M. Olivier Fayssat et M. Maxime Michelet.

Non inscrits (10)

Pour : 1

M. Daniel Grenon.

Scrutin public n° 6514

sur l'amendement n° 17 de Mme Le Grip à l'article unique de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie.

Nombre de votants :	80
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29
Pour l'adoption :	57
Contre :	0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Abstention* : 15

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Emmanuel Fouquart, M. Christian Girard, M. Antoine Golliot, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Édouard Jordan, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil et M. Matthias Renault.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 32

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Pauline Cestrières, Mme Nathalie Coggia, Mme Julie Delpéch, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Sébastien Huyghe, Mme Catherine Ibled, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, M. Bastien Marchive, Mme Graziella Melchior, Mme Laure Miller, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 1

M. René Pilato.

Abstention : 4

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Bénéger Cernon et Mme Sandrine Nosbé.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Pour* : 10

Mme Marie-José Allemand, M. Mickaël Bouloux, Mme Colette Capdevielle, M. Denis Fégné, Mme Florence Herouin-Léautey, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Claudia Rouaux et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 3

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Cendrine Chazé et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 5

M. Emmanuel Duplessy, M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave, Mme Julie Ozenne et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (37)*Pour* : 4

Mme Géraldine Bannier, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs et Mme Carole Guillerm.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Pour* : 2

Mme Véronique Ludmann et Mme Charlotte Parmentier-Lecocq.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)***Abstention* : 1

Mme Émeline K/Bidi.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Abstention* : 2

M. Olivier Fayssat et M. Maxime Michelet.

Non inscrits (10)*Abstention* : 1

M. Daniel Grenon.

Scrutin public n° 6515

sur l'amendement n° 18 de Mme Le Grip à l'article unique de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie.

Nombre de votants :	81
Nombre de suffrages exprimés :	71
Majorité absolue :	36
Pour l'adoption :	55
Contre :	16

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Contre* : 15

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Emmanuel Fouquart, M. Christian Girard, M. Antoine Golliot, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Édouard Jordan, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil et M. Matthias Renault.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 32

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Pauline Cestrières, Mme Nathalie Coggia, Mme Julie Delpéch, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Sébastien Huyghe, Mme Catherine Ibled, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, M. Bastien Marchive, Mme Graziella Melchior, Mme Laure Miller, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Abstention* : 7

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Bérenger Cernon, Mme Zahia Hamdane, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Pour* : 10

Mme Marie-José Allemand, M. Mickaël Bouloux, Mme Colette Capdevielle, M. Denis Fégné, Mme Florence Herouin-Léautey, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Claudia Rouaux et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 3

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Cendrine Chazé et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 4

M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave, Mme Julie Ozenne et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (37)*Pour* : 4

Mme Géraldine Bannier, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs et Mme Carole Guillerm.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Pour* : 2

Mme Véronique Ludmann et Mme Charlotte Parmentier-Lecocq.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)***Abstention* : 1

Mme Émeline K/Bidi.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Abstention* : 2

M. Olivier Fayssat et M. Maxime Michelet.

Non inscrits (10)*Contre* : 1

M. Daniel Grenon.

Scrutin public n° 6516

sur l'amendement n° 19 de Mme Le Grip à l'article unique de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie.

Nombre de votants :	80
Nombre de suffrages exprimés :	71
Majorité absolue :	36
Pour l'adoption :	55
Contre :	16

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Contre* : 15

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Emmanuel Fouquart, M. Christian Girard, M. Antoine Golliot, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Édouard Jordan, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil et M. Matthias Renault.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 30

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Pauline Cestrières, Mme Nathalie Coggia, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Sébastien Huyghe, Mme Catherine Ibled, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, M. Bastien Marchive, Mme Graziella Melchior, Mme Laure Miller, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Abstention* : 7

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Bérenger Cernon, Mme Zahia Hamdane, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Pour* : 10

Mme Marie-José Allemand, M. Mickaël Bouloux, Mme Colette Capdevielle, M. Denis Fégné, Mme Florence Herouin-Léautey, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Claudia Rouaux et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 3

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Cendrine Chazé et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 5

M. Emmanuel Duplessy, M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave, Mme Julie Ozenne et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (37)*Pour* : 4

Mme Géraldine Bannier, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs et Mme Carole Guillerm.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Pour* : 2

Mme Véronique Ludmann et Mme Charlotte Parmentier-Lecocq.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)***Pour* : 1

Mme Émeline K/Bidi.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Abstention* : 2

M. Olivier Fayssat et M. Maxime Michelet.

Non inscrits (10)*Contre* : 1

M. Daniel Grenon.

Scrutin public n° 6517

sur l'amendement n° 20 de Mme Le Grip à l'article unique de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie.

Nombre de votants :	82
Nombre de suffrages exprimés :	58
Majorité absolue :	30
<i>Pour</i> l'adoption :	57
<i>Contre</i> :	1

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Abstention* : 14

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Roger Chudeau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Emmanuel Fouquart, M. Christian Girard, M. Antoine Golliot, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Édouard Jordan, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil et M. Matthias Renault.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 32

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Pauline Cestrières, Mme Nathalie Coggia, Mme Julie Delpéch, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Sébastien Huyghe, Mme Catherine Ibled, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, M. Bastien Marchive, Mme Graziella Melchior, Mme Laure Miller, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Abstention* : 8

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Bérenger Cernon, Mme Zahia Hamdane, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nobsé, M. René Pilato et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Pour* : 10

Mme Marie-José Allemand, M. Mickaël Bouloux, Mme Colette Capdevielle, M. Denis Fégné, Mme Florence Herouin-Léautey, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Claudia Rouaux et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 4

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Cendrine Chazé, M. Lionel Duparay et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 4

M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave, Mme Julie Ozenne et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (37)*Pour* : 4

Mme Géraldine Bannier, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs et Mme Carole Guillerm.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Pour* : 2

Mme Véronique Ludmann et Mme Charlotte Parmentier-Lecocq.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)***Pour* : 1

Mme Émeline K/Bidi.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Abstention* : 2

M. Olivier Fayssat et M. Maxime Michelet.

Non inscrits (10)*Contre* : 1

M. Daniel Grenon.

Scrutin public n° 6518

sur l'amendement n° 6 de M. Pribetich à l'article unique de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie.

Nombre de votants :	89
Nombre de suffrages exprimés :	62
Majorité absolue :	32
<i>Pour</i> l'adoption :	61
<i>Contre</i> :	1

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Contre* : 1

M. Édouard Jordan.

Abstention : 14

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Emmanuel Fouquart, M. Christian Girard,

M. Antoine Golliot, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil et M. Matthias Renault.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 32

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Pauline Cestrières, Mme Nathalie Coggia, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Sébastien Huyghe, Mme Catherine Ibled, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, M. Bastien Marchive, Mme Graziella Melchior, Mme Laure Miller, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Abstention : 8

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Bérenger Cernon, Mme Zahia Hamdane, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nobsé, M. René Pilato et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 10

Mme Marie-José Allemand, M. Mickaël Bouloux, Mme Colette Capdevielle, M. Denis Fégné, Mme Florence Herouin-Léautey, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Claudia Rouaux et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 3

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Cendrine Chazé et M. Lionel Duparay.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 6

M. Emmanuel Duplessy, M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave, Mme Julie Ozenne, Mme Marie Pochon et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (37)

Pour : 4

Mme Géraldine Bannier, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs et Mme Carole Guillerm.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Pour : 4

M. Michel Criaud, M. Thomas Lam, Mme Véronique Ludmann et Mme Charlotte Parmentier-Lecocq.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 1

Mme Émeline K/Bidi.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Abstention : 4

Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat, M. Maxime Michelet et Mme Sophie Ricourt Vaginay.

Non inscrits (10)

Pour : 1

Mme Stella Dupont.

Abstention : 1

M. Daniel Grenon.

Scrutin public n° 6519

sur l'amendement n° 23 de la commission des affaires étrangères à l'article unique de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie.

Nombre de votants :	90
Nombre de suffrages exprimés :	66
Majorité absolue :	34
Pour l'adoption :	62
Contre :	4

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Abstention : 15

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Emmanuel Fouquart, M. Christian Girard, M. Antoine Golliot, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Édouard Jordan, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil et M. Matthias Renault.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 32

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Pauline Cestrières, Mme Nathalie Coggia, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Sébastien Huyghe, Mme Catherine Ibled, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, M. Bastien Marchive, Mme Graziella Melchior, Mme Laure Miller, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Abstention* : 8

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Bérenger Cernon, Mme Zahia Hamdane, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Pour* : 10

Mme Marie-José Allemand, M. Mickaël Bouloux, Mme Colette Capdevielle, M. Denis Fégné, Mme Florence Herouin-Léautey, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Claudia Rouaux et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 4

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Cendrine Chazé, M. Lionel Duparay et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 6

M. Emmanuel Duplessy, M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave, Mme Julie Ozenne, Mme Marie Pochon et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (37)*Pour* : 4

Mme Géraldine Bannier, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs et Mme Carole Guillerm.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Pour* : 4

M. Michel Criaud, M. Thomas Lam, Mme Véronique Ludmann et Mme Charlotte Parmentier-Lecocq.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)***Pour* : 1

Mme Émeline K/Bidi.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Contre* : 4

Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat, M. Maxime Michelet et Mme Sophie Ricourt Vaginay.

Non inscrits (10)*Pour* : 1

Mme Stella Dupont.

Abstention : 1

M. Daniel Grenon.

Scrutin public n° 6520

sur l'amendement n° 22 de la commission des affaires étrangères à l'article unique de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie.

Nombre de votants : 88

Nombre de suffrages exprimés : 88

Majorité absolue : 45

Pour l'adoption : 86

Contre : 2

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 12

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, M. Emmanuel Fouquart, M. Antoine Golliot, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Édouard Jordan, M. David Magnier et Mme Claire Marais-Beuil.

Contre : 2

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho et M. Christian Girard.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 31

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Pauline Cestrières, Mme Nathalie Coggia, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Sébastien Huyghe, Mme Catherine Ibled, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, M. Bastien Marchive, Mme Graziella Melchior, Mme Laure Miller, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Jean-François Rousset, Mme Liliana Tanguy, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 10

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, Mme Zahia Hamdane, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Pour* : 10

Mme Marie-José Allemand, M. Mickaël Bouloux, Mme Colette Capdevielle, M. Denis Fégné, Mme Florence Herouin-Léautey, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Claudia Rouaux et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 4

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Cendrine Chazé, M. Lionel Duparay et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 5

M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave, Mme Julie Ozenne, Mme Marie Pochon et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (37)*Pour* : 4

Mme Géraldine Bannier, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs et Mme Carole Guillerm.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Pour* : 4

M. Michel Criaud, M. Thomas Lam, Mme Véronique Ludmann et Mme Charlotte Parmentier-Lecocq.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)***Pour* : 1

Mme Émeline K/Bidi.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour* : 4

Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat, M. Maxime Michelet et Mme Sophie Ricourt Vaginay.

Non inscrits (10)*Pour* : 1

Mme Stella Dupont.

Scrutin public n° 6521

sur l'amendement n° 21 de la commission des affaires étrangères à l'article unique de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie.

Nombre de votants :	87
Nombre de suffrages exprimés :	79
Majorité absolue :	40
<i>Pour</i> l'adoption :	58
<i>Contre</i> :	21

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Contre* : 15

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Emmanuel Fouquart, M. Christian Girard, M. Antoine Golliot, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Édouard Jordan, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil et M. Matthias Renault.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 29

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Pauline Cestrières, Mme Nathalie Coggia, Mme Julie Delpesch, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Sébastien Huyghe, Mme Catherine Ibled, M. Guillaume Kasbarian, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, M. Bastien Marchive, Mme Graziella Melchior, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Anne-Sophie Ronceret,

M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Contre : 1

M. Daniel Labaronne.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Abstention* : 8

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nosbé et M. René Pilato.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Pour* : 10

Mme Marie-José Allemand, M. Mickaël Bouloux, Mme Colette Capdevielle, M. Denis Fégné, Mme Florence Herouin-Léautey, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Claudia Rouaux et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 3

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Cendrine Chazé et M. Lionel Duparay.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 6

M. Emmanuel Duplessy, M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave, Mme Julie Ozenne, Mme Marie Pochon et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (37)*Pour* : 4

Mme Géraldine Bannier, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs et Mme Carole Guillerm.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Pour* : 4

M. Michel Criaud, M. Thomas Lam, Mme Véronique Ludmann et Mme Charlotte Parmentier-Lecocq.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)***Pour* : 1

Mme Émeline K/Bidi.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Contre* : 4

Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat, M. Maxime Michelet et Mme Sophie Ricourt Vaginay.

Non inscrits (10)*Pour* : 1

Mme Stella Dupont.

Contre : 1

M. Daniel Grenon.

Scrutin public n° 6522

sur l'amendement n° 7 de M. Pribetich à l'article unique de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie.

Nombre de votants :	91
Nombre de suffrages exprimés :	62
Majorité absolue :	32
Pour l'adoption :	61
Contre :	1

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Abstention : 15

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Emmanuel Fouquart, M. Christian Girard, M. Antoine Golliot, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Édouard Jordan, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil et M. Matthias Renault.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 32

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Pauline Cestrières, Mme Nathalie Coggia, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Sébastien Huyghe, Mme Catherine Ibled, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, M. Bastien Marchive, Mme Graziella Melchior, Mme Laure Miller, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Abstention : 9

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Béranger Cernon, M. Hadrien Clouet, Mme Zahia Hamdane, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 10

Mme Marie-José Allemand, M. Mickaël Bouloux, Mme Colette Capdevielle, M. Denis Fégné, Mme Florence Herouin-Léautey, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Claudia Rouaux et Mme Céline Thiébaud-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 4

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Cendrine Chazé, M. Lionel Duparay et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 6

M. Emmanuel Duplessy, M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Marie Pochon et M. Boris Tavernier.

Contre : 1

Mme Julie Ozenne.

Groupe Les Démocrates (37)

Pour : 4

Mme Géraldine Bannier, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs et Mme Carole Guillermin.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Pour : 4

M. Michel Criaud, M. Thomas Lam, Mme Véronique Ludmann et Mme Charlotte Parmentier-Lecocq.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)****Groupe Union des droites pour la République (17)**

Abstention : 4

Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat, M. Maxime Michelet et Mme Sophie Ricourt Vaginay.

Non inscrits (10)

Pour : 1

Mme Stella Dupont.

Abstention : 1

M. Daniel Grenon.

MISES AU POINT**(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)**

Mme Julie Ozenne a fait savoir qu'elle avait voulu « voter pour ».

Scrutin public n° 6523

sur l'amendement n° 3 de M. Chenu à l'article unique de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie.

Nombre de votants :	97
Nombre de suffrages exprimés :	96
Majorité absolue :	49
Pour l'adoption :	21
Contre :	75

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 16

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Emmanuel Fouquart, M. Christian Girard, M. Antoine Golliot, M. Julien Guibert, Mme Marine

Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Édouard Jordan, Mme Hélène Laporte, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil et M. Matthias Renault.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 34

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Pauline Cestrières, Mme Nathalie Coggia, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Sébastien Huyghe, Mme Catherine Ibled, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, M. Bastien Marchive, Mme Graziella Melchior, Mme Laure Miller, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

Mme Nadège Abomangoli, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, Mme Zahia Hamdane, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato et M. Aurélien Saintoul.

Abstention : 1

Mme Farida Amrani.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 10

Mme Marie-José Allemand, M. Mickaël Bouloux, Mme Colette Capdevielle, M. Denis Fégné, Mme Florence Herouin-Léautey, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Claudia Rouaux et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 4

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Cendrine Chazé, M. Lionel Duparay et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 7

M. Emmanuel Duplessy, M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Ozenne, Mme Marie Pochon et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 6

Mme Géraldine Bannier, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs, Mme Carole Guillem, M. Pascal Lecamp et M. Éric Martineau.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 4

M. Michel Criaud, M. Thomas Lam, Mme Véronique Ludmann et Mme Charlotte Parmentier-Lecocq.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 4

Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat, M. Maxime Michelet et Mme Sophie Ricourt Vaginay.

Non inscrits (10)

Pour : 1

M. Daniel Grenon.

Contre : 1

Mme Stella Dupont.

Scrutin public n° 6524

sur l'amendement n° 4 de M. Chenu à l'article unique de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie.

Nombre de votants : 98

Nombre de suffrages exprimés : 98

Majorité absolue : 50

Pour l'adoption : 18

Contre : 80

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 13

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, M. Emmanuel Fouquart, M. Antoine Golliot, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Édouard Jordan, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil et M. Matthias Renault.

Contre : 2

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho et M. Christian Girard.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 34

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Pauline Cestrières, Mme Nathalie Coggia, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Sébastien Huyghe, Mme Catherine Ibled, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, M. Bastien Marchive, Mme Graziella Melchior, Mme Laure Miller, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 10

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, Mme Zahia Hamdane, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nobsé, M. René Pilato et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Contre* : 10

Mme Marie-José Allemand, M. Mickaël Bouloux, Mme Colette Capdevielle, M. Denis Fégné, Mme Florence Herouin-Léautey, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Claudia Rouaux et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Contre* : 5

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Cendrine Chazé, M. Lionel Duparay, M. Patrick Hetzel et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 7

M. Emmanuel Duplessy, M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Ozenne, Mme Marie Pochon et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 6

Mme Géraldine Bannier, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs, Mme Carole Guillerm, M. Pascal Lecamp et M. Éric Martineau.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 5

M. Michel Criaud, M. Thomas Lam, Mme Véronique Ludmann, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq et M. Christophe Plassard.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)****Groupe Union des droites pour la République (17)***Pour* : 4

Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat, M. Maxime Michelet et Mme Sophie Ricourt Vaginay.

Non inscrits (10)*Pour* : 1

M. Daniel Grenon.

Contre : 1

Mme Stella Dupont.

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho et M. Christian Girard ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour ».

Scrutin public n° 6525

sur l'article unique de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie.

Nombre de votants : 97

Nombre de suffrages exprimés : 96

Majorité absolue : 49

Pour l'adoption : 68

Contre : 28

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Contre* : 13

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, M. Emmanuel Fouquart, M. Antoine Golliot, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Hélène Laporte, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil et M. Matthias Renault.

Abstention : 1

M. Édouard Jordan.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 34

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Pauline Cestrières, Mme Nathalie Coggia, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Sébastien Huyghe, Mme Catherine Ibled, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, M. Bastien Marchive, Mme Graziella Melchior, Mme Laure Miller, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 10

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, Mme Zahia Hamdane, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nobsé, M. René Pilato et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Pour* : 10

Mme Marie-José Allemand, M. Mickaël Bouloux, Mme Colette Capdevielle, M. Denis Fégné, Mme Florence Herouin-Léautey, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Claudia Rouaux et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 6

Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Ian Boucard, Mme Cendrine Chazé, M. Lionel Duparay, M. Patrick Hetzel et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 6

M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Ozenne, Mme Marie Pochon et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (37)*Pour* : 6

Mme Géraldine Bannier, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs, Mme Carole Guillerm, M. Pascal Lecamp et M. Éric Martineau.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Pour* : 5

M. Michel Criaud, M. Thomas Lam, Mme Véronique Ludmann, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq et M. Christophe Plassard.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)****Groupe Union des droites pour la République (17)***Contre* : 4

Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat, M. Maxime Michelet et Mme Sophie Ricourt Vaginay.

Non inscrits (10)*Pour* : 1

Mme Stella Dupont.

Contre : 1

M. Daniel Grenon.